

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 101 Sont rendues exécutoires les délibérations suivantes de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 28 décembre 1959 :

n° 101

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 décembre 1959

Numéro JO
n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro
30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Fontaine (Paul), commerçant, demeurant à Djibouti, n'ayant pas acquitté le prix du terrain qui lui a été accordé en concession provisoire par délibération n° 67 du 19 juin 1959, est déchu de son droit de concession provisoire sur la parcelle de terrain formant le lot n° 50 du lotissement d'Ambouli.

Art. 2

— Le Domaine reprend le terrain libre de tous droits et charges, conformément à l'article 5 de la délibération susvisée.

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A. V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDOULLAHI HASSAN DEMBIL.